

Fiche inscription/Positionnement

CFA

Centre de formation d'Apprentis

Maison Familiale Rurale /Centre de Formation d'Apprentis
Adresse : « Les Trois Rivières » BP 25 Champigné 49330 Les
Hauts d'Anjou

Téléphone : 02 41 42 00 79

E-mail : mfr.champigne@mfr.asso.fr

Année scolaire : 2021/20222

Nom de l'apprenti :

Prénom de l'apprenti :

- Formation Menuisier**
CAP « Menuisier Fabricant de menuiserie et d'agencement »
- Formation Installateur**
CAP « Menuisier Installateur »
- Formation Construction Bois**
CAP « COB »
- Formation Maçonnerie**
CAP « Maçon »
- Formation Tailleur de Pierre**
CAP « Taille de Pierre »
- BP**

Renseignements élève / Apprenti

Nom : Prénom :

Date de naissanceLieu
.....Nationalité

Sexe : M F

Adresse :

Ville

Portable de l'apprenti :/...../...../...../...../

E-mail :@.....

Régime choisi ⁽¹⁾ : Internat Demi-pension

Dispense de sports ⁽¹⁾ : Oui Non

(Si oui, produire un certificat médical)

☛ N° INE de l'élève :

Scolarité antérieure

Année	Classe	Etablissement	Nom + Adresse
2018-2019			
2019-2020			

Diplôme(s) obtenu(s) :

Situation Particulière :

Votre enfant bénéficie-t-il de l'accompagnement sur le temps scolaire (AVS ...) oui
non

Aide à l'examen oui non
Reconnaissance MDPH oui non

Suivi : Orthophonie autre (merci de préciser)

.....

INFORMATIONS FAMILIALES

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

.....

.....

Profession :

Profession :

Téléphone:/...../...../...../.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Téléphone travail :/...../...../...../.....

Téléphone travail :/...../...../...../.....

E-mail :@.....

E-mail@.....

Adresse :

.....

Adresse supplémentaire :

.....

mariés vie commune veuf (e) célibataire divorcés/séparés pacsés

Type de garde : alternée vit avec son père vit avec sa mère
coordonnées du représentant légal si autres que celles des parents ou la structure d'accueil /de suivi du jeune

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Extrait du Bulletin Officiel n°38 du 28 octobre 1999 : « Les parents ont, tous les deux, le droit de connaître les résultats scolaires de leurs enfants. En effet, depuis l'intervention de la loi du 8 janvier 1993 qui a modifié plusieurs articles du Code civil, l'exercice en commun de l'autorité parentale, qui rend chaque parent également responsable de la vie de l'enfant, est devenu la situation la plus courante. En outre, même dans le cas où l'un des parents exerce seul l'autorité parentale, l'autre parent dispose du droit de surveiller l'éducation de son enfant ; à cet effet, il doit donc également obtenir communication de ses résultats scolaires.

Il convient, en conséquence, de faire parvenir systématiquement aux deux parents les résultats scolaires de leurs enfants. Ceci, suppose que l'adresse des deux parents soit connue des responsables de l'établissement scolaire ».

Valorisation de la MFR – Droit à l'image

La Maison Familiale Rurale/ Centre de formation d'apprentis est régulièrement sollicité par la presse dans le cadre de reportages. En vertu du droit à l'image, l'autorisation du responsable légal pour les élèves mineurs est obligatoire.

Je soussigné (e) accepte que mon enfant figure sur des prises de vues photographiques, des vidéos dans le cadre des activités pédagogiques, Site Internet, Facebook.

Ces documents pourront être stockés, diffusés sur tout moyen existant ou qui existeront dans l'ensemble de l'institution des Maisons Familiales Rurales

Fait à

Le

Signature parent – tuteur
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Frais d'inscription et de dossier 49 €* à l'ordre de la MFR CFA de Champigné.

CFA → Règlement à faire à la signature du contrat d'apprentissage le jour de la rentrée au

Date de signature (s) du (des) responsable (s)

Fait à

Signature des parents ou stagiaire

Le

Remarque : « Les réponses et informations contenues dans le présent document sont destinées aux fichiers de l'établissement et peuvent éventuellement, dans la limite de leurs attributions respectives être communiquées aux organismes départementaux, régionaux et nationaux concernés. Vous disposez d'un droit à l'accès et de rectification auprès de la Direction de l'établissement ».